

Décision tarifaire**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe ROINGEARD en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

Vu la délibération du conseil d'administration du lundi 16 mars 2026, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 6 mars 2026 de donner délégation à Monsieur le Président pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets, de matériels de tout autre service rendu) ;

DÉCIDE**Article 1 Fixation de tarifs**

Sont approuvés les tarifs figurant ci-après pour l'action suivante :

- Type d'action : **Inscription étudiante - Université d'été 2026**
- Nom de l'action : **Université d'été 2026 - « Loire Valley Summer School »** se concentrera sur l'apprentissage de la langue et de la culture françaises auquel s'ajoutera un parcours disciplinaire au choix : (1) cinéma et littérature (2) management durable et écoresponsable.
- Dates : **du 22 juin au 10 juillet 2026**
- Si colloque ou atelier, date limite d'inscription : **30 avril 2026**
- Effectif attendu : **30 étudiants. Seuil d'ouverture au global : 20 étudiants minimum**
Seuil d'ouverture par parcours : 8 étudiants minimum

Désignation	Prix unitaire HT (€)	TVA (%)	Prix unitaire TTC (€)
Tarif normal 1 : Cours FLE - parcours disciplinaire et excursions	2000 €	0 %	2000 €
Tarif privilégié* (-10%) 1 : Cours FLE - parcours disciplinaire et excursions	1800 €	0 %	1800 €
Tarif normal 2 : Cours FLE - parcours disciplinaire et excursions + logement CROUS	2400 €	0 %	2400 €
Tarif privilégié* (-10%) 2 : Cours FLE - parcours disciplinaire et excursions + logement CROUS	2160 €	0 %	2160 €
Tarif normal 3 : Cours FLE et excursions (sans parcours disciplinaire)	1200 €	0 %	1200 €
Tarif normal 4 : Cours FLE et excursions + logement CROUS (sans parcours disciplinaire)	1600 €	0 %	1600 €

* Les tarifs privilégiés pourront être appliqués, à la discrétion de la Vice-Présidente et de la Direction des Relations Internationales, à des participants étudiants provenant d'universités partenaires et ce, dans un souci de valorisation de coopération internationale.



Article 2 Entrée en vigueur :

La présente décision entre en vigueur à compter de la publication de la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2026. Elle fait l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs.

Article 3 Entrée en vigueur :

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 23 mars 2026.

Philippe ROINGEARD

Président de l'université